

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13636**

### Intitulé

Peintre industriel

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Institut de formation industrielle peinture (IFI peinture) | Directeur de l'IFI Peinture

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

254s Soudage, assemblage, pose, d ensembles métalliques et de chaudronnerie

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le peintre industriel met en œuvre les compétences suivantes :

- Respecter les consignes de sécurité et de protection de l'environnement,
- Respecter les consignes de production,
- Organiser son poste de travail,
- Réaliser des traçages, des décorations, des masquages,
- Préparer des surfaces en utilisant des moyens manuels et mécaniques,
- Préparer des peintures liquides,
- Appliquer des systèmes de peinture liquide avec divers systèmes,
- Réaliser les différents contrôles avant, pendant et après l'application.

Il doit en plus,

Pour l'option aéronautique :

- Préparer des surfaces spécifiques (aluminium, composites),
- Appliquer des peintures liquides avec des systèmes électrostatiques.

Pour l'option anticorrosion :

- Réaliser des revêtements spéciaux (métallisation, stratification),
- Appliquer des peintures liquides à l'aide d'outillages manuels.

Pour l'option industrie :

- Appliquer des peintures poudres.

Les capacités attestées :

Pour la partie commune aux 3 options :

- Respecter les règles d'hygiène et sécurité, environnementales et le port des équipements de protection individuelle,
- Respecter les consignes de production,
- Organiser les différentes phases de production,
- Choisir et positionner des adhésifs techniques,
- Décaper et dégraisser des surfaces,
- Poncer manuellement et mécaniquement des surfaces,
- Réaliser des mélanges de peinture en respectant les fiches techniques,
- Déposer des peintures liquides à l'aide de différents matériels (réglages, gestuelle, entretien),
- Mettre en œuvre les différents contrôles et définir l'origine des défauts rencontrés.

Pour l'aéronautique :

- Reconnaître les différents traitements de surfaces chimiques réalisés sur aluminium,
- Préparer des surfaces en matériau composite,
- Déposer des peintures liquides à l'aide d'un équipement électrostatique.

Pour l'anticorrosion :

- Mettre en œuvre les équipements de métallisation,
- Réaliser des revêtements par stratification,
- Déposer des peintures liquides à l'aide d'équipements manuels.

Pour l'industrie :

- Déposer des peintures poudres à l'aide de systèmes électrostatiques.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Toute taille d'entreprise : TPE, PME, GROUPES réalisant des applications de peinture.

Tout secteur industriel : Industrie générale, Métallurgie, Aéronautique, Equipementier Automobile, Plasturgie, Machinisme agricole, Machinisme de travaux publics, Ferroviaire, Bois.

Peintre industriel

Peintre anticorrosion

Peintre aéronautique

## Codes des fiches ROME les plus proches :

H3404 : Peinture industrielle

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte quatre composantes :

1- une composante technologique (Coefficient 1), comprenant des évaluations de connaissances à partir de QCM sur support papier ou informatique.

2- une composante pratique (coefficient 3), s'appuyant sur des mises en situation en atelier à partir de bons de travail stipulant les travaux à réaliser, et reprenant les différentes activités visées.

3- une évaluation par l'entreprise (coefficient 2) sur les activités qu'elle met en œuvre.

4- une évaluation par un jury de professionnel (coefficient 2) qui s'appuie sur les différents travaux réalisés lors de l'évaluation pratique, sur les évaluations théoriques et sur un entretien

#### Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		100 % de professionnels en activité dans les métiers de la peinture
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		100 % de professionnels en activité dans les métiers de la peinture
En contrat de professionnalisation	X		100 % de professionnels en activité dans les métiers de la peinture
Par candidature individuelle	X		100 % de professionnels en activité dans les métiers de la peinture
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X		100 % de professionnels en activité dans les métiers de la peinture

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 02 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 24 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 octobre 2006, jusqu'au 24 octobre 2011.

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

#### Références autres :

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 3 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé "Peintre industriel" avec effet au 19 janvier 2017, jusqu'au 3 mars 2020.

Arrêté du 11 janvier 2012 publié au Journal Officiel du 19 janvier 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé "Peintre industriel" avec effet au 24 octobre 2011, jusqu'au 19 janvier 2017.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 21 février 2001 publié au Journal Officiel du 28 février 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé « Agent de préparation et d'application des peintures Option Industrie, Option Aéronautique, Option Chantier ».

Arrêté du 30 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 22 février 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé « Agent de préparation et d'application des peintures (industries et chantiers) ». Observations : Homologation pour 2 ans - Rectification du niveau sur l'arrêté du 4/05/1995.

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

environ 60 personnes par an obtiennent la certification.

#### Autres sources d'information :

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez envoyer un mail à : [IFI.peinture31@ifipeinture.com](mailto:IFI.peinture31@ifipeinture.com)

<http://www.ifipeinture.com>

**Lieu(x) de certification :**

Institut de formation industrielle peinture (IFI peinture) : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne ( 31) [COLOMIERS]

IFI peinture - ZI En Jacca - 34, chemin de l'Echut - 31770 COLOMIERS.

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

IFI peinture - ZI En Jacca - 34, chemin de l'Echut - 31770 COLOMIERS. Tel : 05 61 15 90 35

IFI peinture - 13 bis route de PESSAC - 33692 MERIGNAC. Tel : 05 56 77 59 81

IFI peinture - Rue Camélinat - 93380 PIERREFITTE SUR SEINE. Tel : 01 49 71 19 00

IFI peinture - 10, rue Pierre Timbaud - 69200 VENISSIEUX. Tel : 04 72 76 54 30

**Historique de la certification :**

Anciens libellés : - "Agent de préparation et d'application des peintures (industries et chantiers)" (Arrêté du 30 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 22 février 1995)

- "Agent de préparation et d'application des peintures Option Industrie, Option Aéronautique, Option Chantier" (Arrêté du 21 février 2001 publié au Journal Officiel du 28 février 2001).

**Certification précédente :** Peintre industriel